

Arrêté n°2023-34 relatif aux

**CANDIDATURES
ÉLECTIONS
AU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**

A distance par voie électronique

Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-131 du 26 septembre 2022 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2023-14 relatif à l'organisation des élections partielles au conseil de gestion de l'UFR des Lettres, langues et sciences sociales, collège des usagers

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 10 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : CANDIDATS_COLLEGE DES USAGERS

LISTE « LA COCARDE ETUDIANTE : L'ALTERNATIVE »

M. BRISSEAU THOMAS
MME THOMAS MARINE
M. DESMOULINS BASTIEN

SOUTIEN : LA COCARDE ETUDIANTE

LISTE « UNEF, LE SYNDICAT ETUDIANT ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES : DES ELU.E.S DE PROXIMITE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE »

MME ROBINEAU SHANA
M. BOURILLON SAMUEL
MME DO NASCIMENTO ILANA
M. BOUT VICTOR
MME LANGLAIS MARION
M. DEPOND GABIN

SOUTIEN : UGEAC-UNEF

Fait à Angers, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 10 mars et mise en ligne le 13 mars 2023